

# Apprendre une langue : choisir sa filière

En Alsace, plusieurs parcours s'offrent aux élèves souhaitant mettre l'accent sur l'apprentissage des langues. Outre le bilingue, la filière bilingue et la section européenne permettent aux élèves d'aller encore plus loin dans l'apprentissage de l'allemand, de l'anglais, de l'espagnol... Tour d'horizon.

■ « Investir dans la politique des langues est un choix du recteur de l'académie de Strasbourg avec toujours la priorité donnée à l'enseignement de l'allemand dans les écoles élémentaires », rappelle Jean-Michel Mertz, inspecteur pédagogique régional chargé de la coordination des langues au rectorat de Strasbourg.

Cette impulsion donnée à l'apprentissage des langues a permis à la filière bilingue allemand-anglais de voir le jour en 1986. « Le bilingue s'adresse aux collégiens qui souhaitent commencer une deuxième langue dès la 6<sup>e</sup>, plutôt qu'en 4<sup>e</sup> », explique l'inspecteur régional. L'enseignement pour chacune des deux langues est de trois heures hebdomadaires.

Dans l'académie de Strasbourg, tous les collèges, c'est-à-dire 171 établissements du public et du privé, proposent le bilingue. Plus de 40 % des collégiens en Alsace ont choisi cette filière. Un pourcentage en augmentation. « Certains collèges proposent le bilingue à tous leurs élèves alors qu'autrefois il y



Le recteur Claire Lovisi s'est rendue, le 23 octobre, au collège Kléber de Strasbourg qui propose un grand choix de parcours linguistiques. (Photo DNA - Jean-Christophe Dorn)

avait une sélection. En terme horaire et en terme de nombre d'enseignants, cela représente un investissement élevé pour l'académie des Strasbourg », souligne Jean-Michel Mertz. Mais les résultats sont là. « En fin de 3<sup>e</sup>, les élèves de bilingue

réussissent bien mieux dans les deux langues ».

## Le bilingue dès la maternelle

Le bilingue a débuté en 1998 en Alsace dans trois collèges. « Aujourd'hui 44 proposent cette filière », indique Jean-Christophe Colinet inspecteur pédagogique régional chargé de l'allemand. Les élèves suivent quatre heures d'allemand, mais également une heure de langue et culture régionale, deux heures de mathématiques, deux heures d'histoire-géo, en allemand. « Selon les collèges et selon

leurs ressources propres, d'autres matières peuvent être enseignées en allemand, l'éducation physique et sportive, les arts plastiques, les sciences de la vie et de la terre, la technologie... », précise Marie-Reine Bitsch. Le nombre d'heures d'allemand dans la semaine peut ainsi varier de 9 à 12 heures.

Le bilingue paritaire commence à la maternelle. Les effectifs du bilingue sont en constante augmentation, avec 7033 élèves de maternelle et 7567 élèves de primaire, soit près de 7 % des effectifs en 2008-2009. En collège, les bilingues représentent 4,5 % des élèves.

## Une histoire de définition

Dans le second degré, le bilingue est enseigné sous l'appellation « section bilingue français-langue régionale ». Une appellation qui a son importance. Pour pouvoir enseigner l'allemand en bilingue, l'académie de Strasbourg s'appuie sur la définition du recteur Deyon qui fait de l'allemand une langue régionale. L'allemand est considérée comme une langue historique de France. Il peut ainsi être enseigné comme « langue régionale ».

Les collégiens peuvent poursuivre le bilingue en lycée dans la voie générale Abibac qui délivre le bac et l'Abitur. Cet examen allemand donne droit à une inscription directe à l'université allemande. Le bilingue est proposé dans onze lycées de l'académie. Outre la voie générale, les collégiens de bilingue peuvent s'orienter vers une section européenne dans un lycée général, technologique ou professionnel.

---

### Section européenne allemande, anglaise ou espagnole

---

Lancées en 1992, les sections européennes commen-

cent au collège et se poursuivent au lycée. En 2007-2008, 6 186 élèves étaient inscrits dans l'une des 164 sections européennes.

Dès la quatrième, les élèves bénéficient de deux heures de renfort linguistique, soit un total de cinq heures d'enseignement d'allemand, d'anglais ou d'espagnol. Au lycée, une discipline non linguistique, mathématiques, géographie, génie civil, hôtellerie... selon le type d'établissement, est enseignée en langue étrangère.

Quatre-vingt-cinq des 98 lycées de l'académie de Strasbourg ont une section européenne. Les sections anglaises et allemandes sont largement majoritaires. Il n'existe

que six sections européennes espagnoles.

Le développement du bilinguisme pourrait faire craindre une diminution du nombre d'élèves en sections européennes allemandes. «*Au contraire, assure Marie-Reine Bitsch, hormis quelques situations atypiques, le bilingue apporte dans les collèges une dynamique aux sections européennes et dans certains lycées, l'Abibac a suscité la création de sections européennes.*»

---

### Le plus de la langue de complément

---

Plus connue des parents sous son ancienne dénomination, "langue renforcée", la langue de complément existe

depuis 1994. Elle est proposée aux élèves de première et terminale en série L et ES. Pour les lycéens, deux heures de langue s'ajoutent aux trois heures du programme traditionnel. «*Au baccalauréat, lors d'une épreuve orale, le candidat ayant choisi l'anglais doit présenter une liste d'œuvres étudiées*», note Marie-Reine Bitsch. La langue de complément est en option dans tous les lycées.

«*Les parcours d'apprentissages des langues sont proposés à tous les élèves, avec des parcours différenciés*», résume Jean-Michel Mertz. «*Pour les élèves qui veulent aller plus loin, il existe une filière ou une section qui répondra à leur souhait.*»

Jean-François Clerc